

Babill'



Mai 2014

AAPARS

Un monde de créativité !

ASSOCIATION DES ARTISTES PEINTRES AFFILIÉS DE LA RIVE-SUD ~ C.P. 261, Saint-Bruno-de-Montarville (Québec) J3V 4P9

**PROCHAIN
EXPOSÉ TECHNIQUE**

lundi, le 2 juin 2014
(dès 18h45)

Centre Marcel-Dulude,
530, boul. Clairevue Ouest,
St-Bruno J3V 6B3

MICHELLE DOYLE

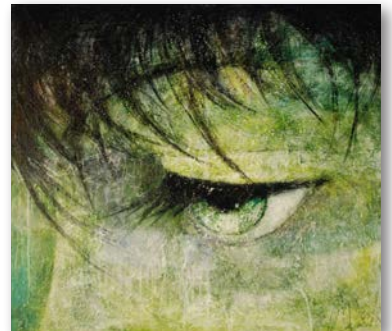
Artiste peintre ~ www.boiteacouleurs.com/michelle

Décrire sa démarche artistique n'est pas chose simple. Pourquoi a-t-elle choisi de représenter des personnages? Et surtout des femmes? Pourquoi est-ce qu'elle accorde autant d'importance au visage et au regard?

Elle a fait ces choix machinalement, sans trop y réfléchir. Il lui semblait que ça allait de soi. Mais après mûre réflexion, elle en est venue à penser que ses tableaux sont en quelque sorte des autoportraits émotifs.

Elle tente de figer sur la toile de brefs instants empreints de poésie. Elle essaie de ne pas tout révéler. Au départ, elle n'a pas une idée claire de ce que sera le résultat final. Elle essaie de ne pas trop raisonner et de faire confiance à son intuition.

Elle construit pour mieux déconstruire. Elle dessine, puis casse les lignes. Au personnage qui tranche sur un fond, elle ajoute un troisième plan où la poésie unifie le tout et magnifie l'émotion. Pour réaliser ses tableaux, elle privilégie la texture, le dessin et la couleur de même que les contrastes d'opacité et de transparence. L'encre et l'acrylique sont les médiums qu'elle utilise.



Déroulement de la soirée :

- Exposé technique sur la façon dont j'utilise le mortier de structure, les crayons et craies aquarelles, l'acrylique et l'encre pour créer un tableau.
- Démonstration des différentes étapes de création et des choix à faire au fur et à mesure que progresse le tableau.
- Explication du but recherché : représenter, au moyen d'un personnage, un bref instant de poésie, sans tout révéler.
- Exposé du processus de construction et de déconstruction utilisé pour atteindre cet objectif : le dessin pour mieux casser la ligne, comment créer le troisième plan, l'utilisation de la couleur, de l'opacité et de la transparence ainsi que la recherche d'unité. Utiliser son intuition pour cerner l'essentiel.



EXPOSÉ TECHNIQUE

lundi 5 mai 2014
RENÉE DION

Aquarelliste ~ www.reneedion.ca

Renée Dion vient du milieu de la publicité où elle a travaillé comme graphiste et illustratrice. C'est dans ses projets d'illustration commerciale qu'elle a apprivoisé l'aquarelle.

Ses sujets de prédilection sont tirés de la nature. La nature la touche, l'inspire et la fascine. Elle ne souhaite pas la reproduire avec exactitude mais exprimer l'impression ressentie, retransmettre l'atmosphère et la lumière. Comme nombre d'aquarellistes, elle rêve de réussir un chef-d'œuvre en quelques coups de pinceaux. Pas par paresse mais parce que cela implique une maîtrise extrême du médium.

EXPOSÉ TECHNIQUE

Bouquet au rythme de l'eau

- Faire une bonne préparation afin de partir avec une idée précise de mes attentes pour ensuite peindre très librement
- Compléter mon tableau avec un usage adéquat du négatif, un équilibre des valeurs et une juste dose de calligraphie.



EXPOSÉ TECHNIQUE

lundi 8 septembre 2014
FRANÇOIS GUILBAULT

Artiste peintre / Huile ~ www.fguilbault.com

Il interprète, dans leurs dimensions temporelle et visuelle, les endroits où l'on vit.

Les constructions qu'il couche sur canevas, n'ont que l'apparence de la cardinalité. Ses huiles traduisent la chaleur d'habiter un lieu, à qui sait s'y complaire. Sa palette se marie aux teintes de la grande forêt qui nous entoure. Les jaunes riens du printemps s'entrelacent.

Formé par Jeannine McCrea, peintre professionnelle, l'art figuratif lui sied ainsi qu'à ses œuvres.

François Guilbault participe à plusieurs expositions, symposiums et festivals.

EXPOSÉ TECHNIQUE

François Guilbault fera un survol des aspects formels de la perspective en dessinant, en peignant et en discutant avec les participants. Il donnera des conseils pratiques concernant, entre autres, les mosaïques, les points de fuite hors champ, les ombres, le nombre de plans, l'étirement de la perspective et le calcul de la perspective à partir d'une photo.



VOTRE CONSEIL D'ADMINISTRATION À L'AAPARS

Jacques Landry, *président*
famille_landry00@sympatico.ca 450 461-3796

Danielle Tremblay, *vice-présidente, co-responsable des expositions*
danou.lynn@videotron.ca 450 446-5208

Michel Côté, *trésorier, co-responsable des ateliers de modèles vivants*
mcote.ca@videotron.ca 450 676-6581

François Gagnon, *directeur au développement culturel*
amigo3@videotron.ca 450 674-4821

Lorraine Arsenault, *directrice aux expositions*
arseneaux@sympatico.ca 450 461-0114

Lise Masson, *directrice au recrutement*
masson.lise@videotron.ca 450 649-1454

Serge Tanguay, *directeur au développement des artistes*
sergetanguay@live.ca 450 482-1690

Claudette Sicotte, *secrétaire*
cerclo@videotron.ca 450 646-3001

Louise Godin, *directrice publicité et communications*
godinlo@videotron.ca 450 655-5862

Pauline Lysight, *directrice à la formation*
polenchka@hotmail.com 450 616-3776

Guylaine Ruel, *directrice au journal*
g_ruel@sympatico.ca 450 349-1568

Message important

Si vous désirez faire paraître une annonce dans le numéro de **JUIN 2014**, vous devrez la faire parvenir au plus tard le **22 MAI**

à Guylaine Ruel à l'adresse suivante :
g_ruel@sympatico.ca

Francine Leroux, *coordonnatrice des expo-solo*
francine-leroux@sympatico.ca

Carole Gagnon, *responsable galerie virtuelle*
carole-anne-art@videotron.ca

Vos Relationnistes à l'AAPARS

Jacqueline Alain	450.441.2085	Denise Drapeau	450.536.0445
Nicole Béland	450.619.6035	Denis Hardy	450.441.7913
Hugo Bellemare	450.649.4204	Céline Vallières	514.382.5519
Monique Borduas Cantin	450.922.9655	Yolande Morissette	450.467.8144
Michèle Doucette	450.641.1726	Lysette Brière	450.469.4638
André Brisson	450.653.1947	Sylvie Desroches	450.468.1071
Françoise Jeker	450.447.0907	Céline Leblanc	450.482.0551
Diane Couture	450.467.8600	Rachel Garret	450.441.3680
Danielle Thérout	450.447.3980		

AVIS DE RECHERCHE

Personne responsable des sites internet des membres de l'AAPARS (Galerie Virtuelle)

Vous avez une certaine expertise en informatique et vous avez le goût de vous impliquer bénévolement. L'AAPARS a besoin de vous pour la gestion des sites de la galerie virtuelle (liste des membres de la GV, codes d'accès, etc...) et supporter les membres (nouveaux et/ou actuels) lors de la mise en place / modification à leur site internet (GV) ainsi que la mises-à-jour du guide d'utilisation.

Il ne s'agit pas de devenir Webmestre mais bien de supporter les membres. Les sites sont créés avec WordPress considéré comme le nec plus ultra des plates-formes de publication personnelle (gestion de contenus), alliant esthétique, standards du Web et utilisabilité. Sa gratuité, son libre droit d'accès (open source) et sa

fonction multi-sites offrent des avantages inestimables pour l'AAPARS.

- **Avoir accès à un ordinateur personnel peu importe la plate-forme (Microsoft, Mac ou Linux);**
- **Utiliser un fureteur internet reconnu comme Firefox, Safari, Google Chrome, Opera ou Internet Explorer;**
- **Avoir un minimum de connaissances sur un ordinateur personnel.**

Veillez communiquer avec Danielle Tremblay ou Jacques Landry.

Nomination au Conseil d'administration

Il me fait plaisir de vous annoncer les nominations de **Danielle Tremblay** au poste de **Présidente** de notre belle Association ainsi que de **Louise Godin** au poste de **Vice-Présidente et co-directrice aux expositions**. Je profite de l'occasion pour remercier et féliciter toutes les personnes qui participent bénévolement au succès de l'AAPARS. Tel que promis je serai là pour la prochaine année pour assurer la transition et supporter les membres du C.A. au besoin. Toutes mes félicitations à Danielle et Louise.

Jacques Landry

La toile terminée de Denis Courchesne

Lors de l'exposé technique du mois d'avril, l'artiste peintre Denis Courchesne nous avait promis de nous montrer sa toile commencée le 7 avril, une fois qu'elle serait terminée.

Il est possible de la voir en couleur dans la version électronique du journal Babill'AAPARS sur le site internet de l'association :

aapars.com

**"Chez Marcel D. "
acrylique
20" x 24"**



INSCRIVEZ-VOUS AVANT LE 31 MAI

Exposition concours automnale 2014

Samedi le 8 novembre 2014 de 10h à 17h et dimanche 9 novembre 2014 de 10h à 17h
Centre Marcel-Dulude à Saint-Bruno-de-Montarville

L'exposition est offerte uniquement aux membres de l'AAPARS en règle au moment de la sélection et de l'exposition. Tout comme l'an dernier, la sélection des artistes se fera par un jury qualifié d'après les dossiers reçus. **Nous pouvons accueillir un maximum de 70 exposants, chacun ayant droit à deux surfaces d'accrochage juxtaposées** à angle de 90°, chacune ayant une superficie d'environ 48 pouces de large par 72 pouces de haut. Le coût est de **100 \$** par exposant, payable à l'AAPARS en date du 31 mai. Le chèque sera encaissé uniquement sur sélection de l'artiste.

Un total de 2 000 \$ sera remis en bourses et certificats-cadeaux aux gagnants, dont 1 750 \$ dans les catégories Art Figuratif et Art Non-figuratif ainsi que 250 \$ aux cinq artistes qui se mériteront une mention honorifique toutes catégories et qui recevront chacun un certificat-cadeau d'une valeur de 50 \$.

La sélection des juges pour le concours est basée sur les critères suivants : LA COMPOSITION / LES COULEURS / LA MAÎTRISE DU MÉDIUM / LA CRÉATIVITÉ ET ORIGINALITÉ DES ŒUVRES / LA PRÉSENTATION DES ŒUVRES ET L'APPRÉCIATION GÉNÉRALE PERSONNELLE DES ŒUVRES.

Les artistes gagnants des premiers prix dans la catégorie "Art Figuratif" et des premiers prix dans la catégorie "Art Non-figuratif" ne seront pas admissibles au concours pour les deux prochaines années, mais pourront participer à l'exposition dans la catégorie hors-concours.

Les gagnants des trois premiers prix dans la catégorie Art Figuratif et des deux premiers prix dans la catégorie Art Non-figuratif de l'année **2012 ou 2013** ne sont pas admissibles au concours 2014 mais peuvent s'inscrire à l'exposition dans la catégorie "Hors-concours".

Pour vous inscrire, vous devez **obligatoirement** nous faire parvenir par la poste :

1. Le formulaire d'inscription ci-joint dûment rempli ;
2. Votre chèque de **100 \$** libellé au nom de l'AAPARS et daté du 31 mai 2014 ;
3. Votre dossier d'artiste imprimé, format 8.5" x 11", et présenté dans **un portfolio relié ou duo-tang relié** comprenant les informations suivantes :
 - a. Votre *curriculum vitae* ;
 - b. Votre **démarche artistique sur une page séparée** ;
 - c. **Quatre ou cinq photos maximum** de vos œuvres récentes, celles-ci devront être représentatives des œuvres présentées lors de l'exposition. Chacune des photos du dossier doit être présentée séparément sur une seule page. Utilisez du papier photo ou haute résolution afin de rendre justice à vos œuvres. Vous devez identifier chaque œuvre avec le titre, le médium, le format (hauteur x largeur) et votre nom. Le tout d'une façon discrète afin de ne pas nuire à l'impact visuel de votre œuvre.
4. Une enveloppe retour au format de votre dossier, suffisamment affranchie et adressée à votre nom afin que nous puissions vous le retourner.

Pour plus d'information sur votre dossier d'artiste, les normes d'accrochage ainsi que le protocole d'entente, visitez le site : www.aapars.com et consultez le lien dans la rubrique Activités / Expositions intérieures / Exposition-concours Automnale / Documents relatifs à l'Expo-concours 2014.

Veillez noter que tous les dossiers non conformes seront retournés immédiatement afin de vous permettre d'apporter les correctifs nécessaires et de nous le retourner dans les délais prescrits. Les dossiers électroniques seront refusés automatiquement.

Règlements :

- Toutes les œuvres exposées sur les panneaux seront soumises au concours. Tous les médiums suivants sont acceptés : huile, acrylique, aquarelle, pastel, techniques mixtes, fusain, gouache, graphite, encre (ou autre sous approbation par l'AAPARS avant l'exposition).
- Les œuvres exposées doivent être récentes, c'est-à-dire ne pas avoir été exposées lors de l'expo-concours d'octobre 2013, et ne jamais avoir reçu de prix ou de mention par un jury dans aucune autre exposition.
- Toutes les œuvres doivent obligatoirement être encadrées ou présentées sur toile galerie ou panneau de bois de 1½ pouce minimum d'épaisseur, avec les côtés peints sans broches apparentes.
- **L'artiste garantit que toutes les œuvres exposées sont originales, conçues et créées en totalité par lui et qu'elles ne sont pas des copies ou reproductions en tout ou en partie d'une œuvre d'un autre artiste. Les giclés ou autre forme de reproduction sont interdits sur les surfaces d'exposition même si l'artiste en possède le droit d'auteur. (voir la définition d'une copie dans le protocole d'entente).**
- **Des vérifications aléatoires seront faites parmi tous les exposants afin de s'assurer de l'originalité de leurs œuvres. Dans ce cas, l'artiste devra fournir ses photos, esquisses, dessins ou autres éléments de preuve.**
- Le **prix minimum** d'une œuvre encadrée ou de type galerie devra être de **100 \$**, ceci afin de ne pas déprécier les œuvres des autres exposants, ni les médiums utilisés.
- Toute œuvre dépassant vos surfaces d'exposition devra être retirée, et ceci pour ne pas nuire à vos voisins.

Votre site d'exposition sera attribué par tirage au sort au moment de l'accrochage, **vendredi le 7 novembre à partir de 16h. Tous les artistes devront quitter les lieux à 20h afin de laisser la place aux juges.** L'AAPARS ne retient aucun pourcentage sur la vente des œuvres. Chaque exposant doit assurer la surveillance de ses œuvres pendant toute l'activité ou déléguer quelqu'un pour le faire à sa place. Les artistes ont le privilège de remplacer une œuvre vendue par une autre. La sélection des artistes sera effectuée en juin et tous les candidats seront avisés par la poste de leur acceptation ou refus au plus tard à la fin juin.

Pour plus d'informations, veuillez appeler :

Lorraine Arsenaault, directrice des expositions : 450. 461. 0114 ou Danielle Tremblay, co-directrice des expositions : 450. 446. 5208.

Protocole d'entente de l'exposant - Exposition-concours automnale 2014

Dates et heures : Samedi le 8 novembre de 10h à 17h et dimanche 9 novembre 2014 de 10h à 17h. Ces heures sont les heures d'ouverture au public. L'artiste doit se présenter **30 minutes avant** les heures d'ouverture afin que tout soit prêt lors de l'arrivée des visiteurs.

Installation : **Vendredi le 7 novembre 2014 à partir de 16h** (Tous les exposants devront quitter les lieux à **20h** au plus tard pour laisser la place aux juges)

Endroit : Centre Marcel-Dulude, 530 boul. Clairevue Ouest, Saint-Bruno-de-Montarville, J3V 6B3
Sortie 78 de l'autoroute 30

IMPORTANT : *DÈS SON ARRIVÉE, L'ARTISTE DOIT REMETTRE CE PRÉSENT DOCUMENT SIGNÉ AUX RESPONSABLES DE L'ACCUEIL, VENDREDI LE 7 NOVEMBRE ENTRE 16 H ET 20 H, À DÉFAUT DE QUOI IL SE VERRA REFUSER LE DROIT DE PARTICIPER AU CONCOURS.*

Objet de l'entente :

1. L'artiste est un membre en règle de l'AAPARS au moment de son inscription et de l'exposition.
2. L'artiste garantit que **toutes** les œuvres exposées sont originales, conçues et créées en totalité par lui et qu'elles ne sont pas des copies ou reproductions en tout ou en partie d'une œuvre d'un autre artiste. Les giclés ou autre forme de reproduction sont interdits sur les surfaces d'exposition même si l'artiste en possède le droit d'auteur. (voir la définition d'une copie ci-dessous).
3. **Des vérifications aléatoires seront faites parmi tous les exposants afin de s'assurer de l'originalité de leurs œuvres. Dans ce cas, l'artiste devra fournir ses photos, esquisses, dessins ou autres éléments de preuve.**
4. Tous les médiums suivants sont acceptés : huile, acrylique, aquarelle, pastel, techniques mixtes, fusain, gouache, graphite, encre (ou autre sous approbation par l'AAPARS avant l'exposition).
5. **Ne sont pas acceptées**, des œuvres exécutées pendant des cours, ateliers, sessions de coaching **sous la supervision d'un professeur** et/ou qui ont été retouchées par une autre personne que l'artiste. Les œuvres doivent avoir été conçues et créées en totalité par l'artiste. Cependant, les œuvres créées dans les ateliers libres de peinture ou lors de session de groupe de peintres sans supervision **sont acceptées**.
6. Aucune œuvre exécutée directement à partir d'une image numérique, de l'Internet, de matériel imprimé, de transfert d'image, en tout ou en partie ou rehaussée grâce à l'ordinateur, ne sera acceptée. L'œuvre doit avoir été exécutée entièrement manuellement.
7. Tout matériel de collage (image de revues, magazines, journaux, livres ou autre matériel imprimé) ne doit pas représenter plus de 20% de l'œuvre totale.
8. L'artiste doit exposer **uniquement des œuvres récentes**, c'est-à-dire des œuvres qui n'ont pas été exposées lors de la dernière exposition concours de l'AAPARS en novembre 2013.
9. L'artiste doit présenter des œuvres qui n'ont jamais remporté de prix ou mention par un jury dans aucune autre exposition.
10. Les artistes gagnants des premiers prix dans la catégorie "Art Figuratif" et des premiers prix dans la catégorie "Art Non-figuratif" ne seront pas admissibles au concours pour les deux prochaines années, mais pourront participer à l'exposition dans la catégorie "Hors-concours".
11. Les œuvres exposées sont représentatives, mais pas obligatoirement les mêmes, que celles présentées dans le dossier d'artiste.
12. L'artiste qui peint sur place doit utiliser des médiums sans odeur afin de ne pas incommoder les visiteurs et les autres artistes.
13. Le **prix minimum** d'une œuvre encadrée ou de type galerie doit être de **100 \$**, ceci afin de ne pas déprécier les œuvres des autres exposants, ni les médiums utilisés. Les diptyques ou triptyques sont permis.
14. L'artiste a la responsabilité d'installer lui-même ses œuvres entre **16 h et 20 h, vendredi le 7 novembre**, à l'endroit qui lui est assigné par tirage au sort au moment de son arrivée.
15. **L'artiste ne doit occuper que l'espace qui lui est assigné par tirage au sort.** Les œuvres ne doivent en aucun cas dépasser les surfaces d'exposition afin de ne pas nuire à ses voisins.
16. L'artiste s'engage à être présent pendant toute l'activité, à assurer la surveillance de ses œuvres ou à déléguer quelqu'un pour le faire à sa place (**samedi de 10 h à 17 h et dimanche de 10 h à 17 h**).
17. L'artiste ne peut reprendre ses œuvres qu'à la fin de l'exposition soit dimanche à 17 h. Si une œuvre est livrée sur place durant l'exposition, il devra la remplacer ou redispenser ses œuvres.
18. L'artiste s'engage à respecter les consignes suivantes :
 - Disposer ses œuvres de façon esthétique en laissant un minimum de **3 pouces** entre chacune. Les normes d'accrochage de l'AAPARS sont disponibles sur notre site internet : www.aapars.com sous l'onglet : Activités / Expositions intérieures / Exposition-concours Automnale / Documents relatifs à l'Expo-concours 2014;
 - **Toutes les œuvres doivent obligatoirement être encadrées ou présentées sur toile galerie ou panneau de bois de 1½ pouce minimum d'épaisseur, avec les côtés peints sans broches apparentes.**

- Fournir les crochets spéciaux pour panneaux troués pour suspendre ses œuvres ainsi que sa gommette pour les cartels et l'affichette à son nom;
- Inscrire clairement sur les cartels fournis par l'association : nom de l'artiste, titre de l'œuvre, dimensions de l'œuvre sans l'encadrement, médium et prix;
- Utiliser le matériel d'identification fourni par l'AAPARS pour identifier son espace;
- Ne rien accrocher d'autre que ses œuvres sur ses panneaux;
- Manipuler avec délicatesse le matériel d'éclairage fourni par l'AAPARS;
- Seul le matériel d'éclairage fourni par l'AAPARS sera accepté, ceci afin de respecter les limites de voltage des locaux loués;
- Une tablette (une seule par exposant) 30" x 8" fournie par l'AAPARS pourra être utilisée pour y déposer uniquement : portfolio, cartes de visite, signets et cartes de souhait (pas de toile miniature);
- Diriger son éclairage de façon à ne pas nuire aux exposants qui l'entourent;
- Enregistrer ses ventes à la table des ventes pour statistiques uniquement, l'AAPARS ne retenant aucun pourcentage sur les ventes;
- Participer à la rotation au bureau des ventes ou à l'accueil selon l'horaire défini, au besoin;
- À la fin de l'exposition, remettre les lieux tels qu'ils étaient à son arrivée.

19. L'artiste dégage l'AAPARS ainsi que la ville de Saint-Bruno-de-Montarville de toute responsabilité en ce qui a trait au feu, au vol, aux bris et/ou dommages de ses œuvres et il en assume lui-même les pertes, le cas échéant.

20. **Chaque artiste exposant s'engage à donner au minimum une heure de son temps en tant que bénévole avant, pendant ou après l'exposition;**

21. AUTORISATION – PRISE DE PHOTOS POUR PROMOTION

Tout exposant participant à une exposition de l'AAPARS accepte que les représentants de la presse ainsi que les organisateurs de l'événement de l'AAPARS prennent des photos de l'exposition dans lesquelles l'exposant et/ou son kiosque et ses œuvres peuvent être représentés. L'exposant donne par la présente son autorisation irrévocable et gratuite aux représentants de l'AAPARS et à ceux de la presse pour publier ces photos dans tout média public, qu'il soit électronique ou imprimé et ce, pour une durée illimitée. Les images pourront être recadrées et/ou assemblées sans aucune condition de l'artiste, pour répondre aux besoins de communication de l'AAPARS.

22. L'artiste a lu ce protocole d'entente **recto verso** et s'engage à le respecter. Par respect pour les autres exposants, toute dérogation aux règlements pourrait malheureusement entraîner l'exclusion au concours d'une ou de plusieurs œuvres, voire même jusqu'à l'exclusion de l'exposant au concours.

Copie, reproduction ou étude?

Dans le but d'accréditer notre association sur le plan culturel, nous nous devons de clarifier la situation face aux copies et reproductions d'œuvre d'art afin de faire respecter les droits d'auteur, tant des artistes peintres que des photographes.

Ainsi toute œuvre exécutée à partir d'une œuvre d'un autre artiste que soi-même, ou d'une photographie autre que la sienne sans autorisation écrite du photographe ou de sa succession, ne pourra pas être exposée lors des expositions organisées par l'AAPARS même si l'auteur est décédé depuis plus de 50 ans.

Une copie est une reproduction exacte d'une œuvre d'art en tout ou en partie. Une œuvre d'art est également une reproduction si elle représente exactement une photographie prise par une autre personne que l'artiste sans son autorisation. En d'autres mots, reproduire en peinture une photographie prise dans un calendrier, une revue, un journal ou toute autre publication est une reproduction.

Une étude est l'ensemble des travaux, (esquisses, essais de couleurs, dessins, ...) qui précèdent et préparent l'exécution d'un projet, en l'occurrence, une œuvre.

Cependant tout artiste peintre peut s'inspirer de plusieurs éléments pris ici et là dans différentes œuvres et photos pour en faire une nouvelle œuvre ou composition tout à fait différente, originale et personnelle.

Dès son arrivée, l'artiste doit remettre ce document signé aux responsables de l'accueil, vendredi le 7 novembre.

Je _____ certifie avoir reçu et lu le contrat d'exposition et m'en déclare satisfait.
(lettres moulées)

(signature de l'artiste exposant)

(date)

(signature du représentant de l'AAPARS)

(date)

« La courtoisie, l'entraide et la bonne humeur sont toujours de bon aloi entre tous les partis. »



Ateliers de création 2014

**ATELIERS
D'1 JOUR**

- Composition picturale • 23 mai
- Initiation à la peinture au bâton à l'huile • 24 mai et 23 septembre
- Création de personnages • 24 septembre

**ATELIER
INTENSIF
DE 3 JOURS**

FORFAIT CRÉATION ET DÉTENTE

- Techniques mixtes et bâton à l'huile, application de feuille d'or et marouflage
- 8, 9 et 10 juillet
 - 22, 23 et 24 octobre

Maximum de 6 participants

ATELIER-GALERIE GAËTANE DION

Saint-Antoine-sur-Richelieu • Info : www.gaetanedion.ca • gaetane.dion@videotron.ca • 450-787-9752



SAINT-BRUNO

Johanne Tessier
exposera ses oeuvres
10 mai 2014 au
12 juillet 2014
2236, boul. Sir-Wilfrid-Laurier
Saint-Bruno

Intéressé(e) à
exposer chez
St-Hubert vous
aussi ?

Veuillez contacter

Chislaine Pilotte

450.583.1045
pilotte.ghislaine@videotron.ca

FÉVRIER / MARS

À la **Galerie 2456**

\$400.00/sem.

(514-527-3986)

galerie2456@hotmail.com

WWW.GALERIE2456.COM



Prenez le Virage Vert !

Vous ne désirez plus recevoir la version papier par souci d'écologie ?



Abonnez-vous

Abonnez-vous aux nouvelles de l'AAPARS et ne manquez aucun de nos articles ou de nos annonces d'exposition et autres activités !

Votre nom *

Prénom

Nom

Votre courriel *

Abonnez-moi

1 Abonnez-vous sur le site de l'AAPARS : aapars.com et vous serez automatiquement averti dès la mise en ligne du journal Babill' AAPARS.

2 Vous devrez aussi en aviser par courriel la directrice au recrutement, Lise Masson afin qu'elle vous retire de la liste d'envoi du Babill' AAPARS : masson.lise@videotron.ca



COOPÉRATIVE FUNÉRAIRE DU GRAND MONTRÉAL

Desjardins
Coopérer pour créer l'avenir

VERNISSAGE

La **Coopérative funéraire du Grand Montréal** vous invite au vernissage des œuvres retenues dans le cadre du concours annuel sous le thème « Le Projet héritage »

Mercredi 4 juin 2014 de 17 h à 19 h

Par la même occasion, vous pourrez voter pour votre tableau coup de coeur et échanger avec les artistes.

RSVP
450 677-5203
ccloutier@cfgrandmontreal.com



635, boulevard Curé-Poirier Ouest, Longueuil (Québec) J4J 2H8

Exposition

«Conversation entre réel et imaginaire»



Claudette Sicotte & Hélène Messier

Vernissage jeudi le 15 mai 2014 à 18h
au Re/Max Actif de Saint-Bruno
1 592 rue Montarville, Saint-Bruno
L'exposition se poursuivra jusqu'au 10 juin 2014

En collaboration avec :



Lancement

Plumes et Pinceaux 2015

*Dix-huit années de créations
Couronnées par une constante évolution
Travail acharné, détermination, passion
Pour d'inimitables réalisations*

*Récolte d'agréables relations
De fidèles participations
Pinceaux de beautés de tous les horizons
Plumes de talent à profusion*

*C'est la fête et nous vous invitons
Au lancement de nos dernières réalisations
En toute amitié, surprises et expositions
Venez nombreux, nous vous attendons!!!*

Dimanche le 18 mai à 14h

Hachem (anciennement Encadrement des Cèdres)

1191, boulevard Saint-Bruno, Saint-Bruno-de-Montarville
(à côté du Home Dépôt et des Promenades Saint-Bruno, en Montérégie)

*Emmenez autant d'invités que vous le désirez!
Vos exemplaires commandés vous seront remis sur place...*

*Chantal Reichel, Liliane Gaucher, le C.A. et les collaborateurs
Les Publications Plumes et Pinceaux*

872, chemin du Ruisseau-Barré, Marieville (Québec) J3M 1P2
450-460-0192 chantal@plumesetpinceaux.com www.plumesetpinceaux.com Page facebook



Atelier intensif personnage acrylique technique/mixte

Date : Samedi 10/5/2014 de 9h00 à 16h00 autres dates à venir

Endroit : Matériel Nadeart 2893 Rte 112 Waterloo Qc

Coût : 80\$ matériel non inclu Maximum de 6 personnes par atelier

Formatrice : Marie-Claire Plante, artiste peintre autodidacte

Sujets abordés : Composition, couleurs, préparations des fonds, ombre et lumière, modelé du personnage.

Pour la description complète de l'atelier et le CV de l'artiste voir sur Facebook : marieclaire.plante@facebook.com

Réservation par courriel : mcplante@videotron.ca
ou par téléphone au 819-569-4086



Exclusif aux membres de :



5X les points
aux membres du Club Créatif*




*Offre valable jusqu'au 30 juin 2014. Avec profil complété. Applicable sur tous les produits à l'exception des cartes cadeaux. Pour plus de détails visitez l'un de nos magasins.

MERCI À NOS GÉNÉREUX PARTENAIRES

ÉLITE (PLATINE)

RE/MAX ACTIF INC.

Agence immobilière
Mme Micheline Beaugrand, Directrice et propriétaire
1592 de Montarville, Saint-Bruno, J3V 1T7. Tél.: 450-461-1708

AACHEM

ENCADREMENTS DES CÈDRES
1191 boul. Saint-Bruno, Saint-Bruno, J3V 6P4
(450) 653-5000

MAJEURS (OR)



DeSerres

deserres.ca

Ville de
SAINT-BRUNO
-de-Montarville



galerie

mp
tres **ART**

220 Hôtel de ville (rte 116),
Durham-Sud, 819 858-2177
www.galeriemptesart.com



COMINAR



COOPÉRATIVE
FUNÉRAIRE
DU GRAND MONTRÉAL

635, boul. Curé-Poirier O., Longueuil
450 677-5203



872, Ruisseau-Barré,
Marieville J3M 1P2
450 460-0192

Le Journal
de Saint-Bruno/Saint-Basile

MAGAZIN **art**



Mont-Saint-Hilaire
Ville de nature, d'art et de patrimoine

Yves Corriveau, Maire de Mont-Saint-Hilaire



Audio / Vidéo
T 514-619-8453
Courriel: technoservone@gmail.com



Dre Djaouida Sellah

Députée de Saint-Bruno -
Saint-Hubert

Téléphone : 450 926-5979
Télécopieur : 450 926-5985
Djaouida.Sellah@parl.gc.ca



ASSEMBLÉE NATIONALE
QUÉBEC

SIMON JOLIN-BARRETTE
Député de Borduas



ASSEMBLÉE NATIONALE
QUÉBEC

MAKA KOTTO
Député de Bourget



ASSEMBLÉE NATIONALE
QUÉBEC

MARTINE OUELLET
Députée de Vachon



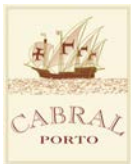
ASSEMBLÉE NATIONALE
QUÉBEC

DIANE LAMARRE
Députée de Taillon

COLLABORATEURS (ARGENT)



www.cafebrossard.com



NATHALIE ROY
Députée de Montarville



ORCHESTRE
SYMPHONIQUE
DE LONGUEUIL
MARC DAVID



Le centre de RÉFÉRENCIEMENT
des artistes peintres... du monde!



1999, rue Nobel, local 4A,
Sainte-Julie J3E 1Z7 450 649-4981



2456, rue Beaubien Est
Montréal - 514 527-3986

BMO Banque de Montréal

1560, rue Montarville, Saint-Bruno J3V 3T7



Pierre Nantel
Député
Longueuil - Pierre-Boucher

192, rue St-Jean, bureau 200
Longueuil (Québec)
Tél : 450 928-4288
pierre.nantel@parl.gc.ca



Matthew Dubé
Député de Chambly-Borduas
Téléphone : 450-441-7802
Télécopieur : 450-441-3674
matthew.dube@parl.gc.ca



ASSEMBLÉE NATIONALE
QUÉBEC

STÉPHANE BERGERON
Député de Verchères



ASSEMBLÉE NATIONALE
QUÉBEC

JEAN-FRANÇOIS ROBERGE
Député de Chambly

SOUTIEN (BRONZE)



ASSEMBLÉE NATIONALE
QUÉBEC

DAVE TURCOTTE
Député de St-Jean



webfocus design

450.702.0607
webfocusdesign.com



2236 Boul. Laurier
(Route 116) Saint-Bruno
450-461-3971